



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) N° 453/2010 — Annexe II/A

Date de révision : mardi 28 avril 2026 | Réf. MSDS : ECM-108247,00

▲ DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE — LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

Section 1 — Identification du produit et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MP25 PRO-S+**

1.2 Utilisations identifiées

Type de produit
Produit destiné au dégraissage et nettoyage des surfaces, matériels et équipements professionnels, pouvant entrer en contact avec des denrées alimentaires.
Après utilisation, effectuer un rinçage soigneux.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Société	MP-25 PRO-S+
Responsable	Stéphane BEHUE
Adresse	24 Quai Ouest, 14470 Courseulles-sur-Mer, France
Téléphone	+33 (0)6 44 06 84 77
E-mail	contact@mp25.fr
Site web	https://www.mp25.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence — Centres Anti-Poison

NUMÉROS D'URGENCE

ANGERS : 02 41 48 21 21
BORDEAUX : 05 56 96 40 80
LILLE : 08 00 59 59 59
LYON : 04 72 11 69 11
MARSEILLE : 04 91 75 25 25
NANCY : 03 83 22 50 50
PARIS : 01 40 05 48 48
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Site web : <https://centres-antipoison.net/>

Section 2 — Identification des dangers

2.1 Classification (Règlement UE 1272/2008)

CLASSIFICATION

H302 Acute Tox. 4 — Nocif en cas d'ingestion
H314 Skin Corr. 1B — Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

Classification conformément au règlement 67/548/EC : **R35** — Corrosif à l'état brut.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) N° 453/2010 — Annexe II/A

Date de révision : mardi 28 avril 2026 | Réf. MSDS : ECM-108247,00

▲ DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE — LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

Section 2 — Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

▲ MENTION D'AVERTISSEMENT : DANGER

Mentions de danger :

➤ H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence :

➤ P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

➤ P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

➤ P304+P340 EN CAS DE MALAISE : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

➤ P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.2.1 Contient

Hydroxyde de potassium

2-butoxyéthanol

Isotridécanol, éthoxylé

2.3 Autres dangers

Aucun.

Section 3 — Composition / Informations sur les composants

SUBSTANCE	CONC.	CAS N°	EINECS	N° REACH	CLASSIFICATION CLP	PHRASES R
2-butoxyéthanol	5 - 15 %	111-76-2	203-905-0	01-2119475108-36	H302 Acute tox. 4 H312 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H332 Acute tox. 4	R20/21/22 R36/38
Isotridécanol, éthoxylé	< 5 %	69011-36-5	—	—	H302 Acute tox. 4 H318 Eye Dam. 1	R22 R41
Hydroxyde de potassium	< 5 %	1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33	H290 Met. Corr. 1 H302 Acute tox. 4	R22 R35
Lauryléthersulphate de sodium	< 5 %	68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16	H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3	R38 R41

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section figure au chapitre 16.

Section 4 — Premiers secours

Toujours s'informer le plus rapidement possible auprès d'un médecin en cas de troubles sévères ou persistants.

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau

Rincer la peau avec beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux

Rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), et transporter chez un médecin.

Ingestion

Laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l'hôpital.

Inhalation

Se tenir droit, air frais, repos.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) N° 453/2010 — Annexe II/A

Date de révision : mardi 28 avril 2026 | Réf. MSDS : ECM-108247,00

▲ DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE — LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

Section 4 — Premiers secours

Toujours s'informer le plus rapidement possible auprès d'un médecin en cas de troubles sévères ou persistants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau	Rougeur
Contact avec les yeux	Rougeur, mauvaise vision
Ingestion	Mordant, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, étourdissement, malaise
Inhalation	—

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers

AUCUN.

Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	Eau pulvérisée, poudre, mousse, CO ₂
5.2 Dangers particuliers	AUCUN
5.3 Conseils aux pompiers	Produits extincteurs à éviter : aucun.

Section 6 — Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

6.2 Protection de l'environnement

Il n'est pas conseillé de déverser dans les égouts ou dans les eaux publiques à l'état brut.

6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

Section 7 — Manipulation et stockage

7.1 Manipulation sans danger	Traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.
7.2 Stockage sûr	Conserver dans un emballage bien fermé dans un endroit fermé et bien ventilé, à l'abri du gel.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	—



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) N° 453/2010 — Annexe II/A

Date de révision : mardi 28 avril 2026 | Réf. MSDS : ECM-108247,00

▲ DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE — LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

Section 8 — Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol (TLV) 98 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

🧤 Protection de la peau

Manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Temps de passage > 480 min. Épaisseur 0,35 mm. Bien contrôler les gants avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur de la main nue. Le caractère approprié pour un lieu de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection.

👁 Protection des yeux

Garder à portée de main un flacon rince-œil rempli d'eau pure. Des lunettes de protection antipoussière bien ajustées. En cas de problèmes de traitement exceptionnels, porter un masque et une combinaison de protection.

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion	0 °C
Point d'ébullition	100 °C – 199 °C
pH	13,1
pH (1 % dilué dans l'eau)	—
Pression de vapeur (20 °C)	2 332 Pa
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative (20 °C)	0,999 kg/L
Aspect (20 °C)	Liquide
Point d'éclair	—
Inflammabilité	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	207 °C
Limite sup. d'inflammabilité	10,600 %
Limite inf. d'inflammabilité	1,130 %
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable
Température de décomposition	—
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble
Coeff. de partage n-octanol/eau	Non applicable
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non applicable
Viscosité dynamique (20 °C)	1 mPa·s
Viscosité cinématique (20 °C)	1 mm ² /s
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1)	2,000

Autres informations

COV	14,00 %
COV	139,860 g/L



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) N° 453/2010 — Annexe II/A

Date de révision : mardi 28 avril 2026 | Réf. MSDS : ECM-108247,00

▲ DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE — LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

Section 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable sous conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Éviter des températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
10.3 Réactions dangereuses	Aucune.
10.4 Conditions à éviter	Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
10.5 Matières incompatibles	Tenir séparé d'acides.
10.6 Produits de décomposition	Ne se décompose pas lors d'une utilisation normale.

Section 11 — Informations toxicologiques

Sur la préparation	Donnée non disponible
Informations générales	Voir ingrédients sous rubrique 3.
LD50 orale rat	1 961,873 mg/kg
LD50 dermale rat	—

Section 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité	Donnée non disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Classe de danger pour l'eau WGK : 1 (peu dangereux). Solubilité : complètement soluble.
12.5 Évaluations PBT et VPVB	Donnée non disponible
12.6 Autres effets néfastes	Donnée non disponible

Section 13 — Élimination des déchets

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Dans les concentrations données, le produit peut être évacué dans les égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. D'éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) N° 453/2010 — Annexe II/A
Date de révision : mardi 28 avril 2026 | Réf. MSDS : ECM-108247,00

▲ DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE — LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

Section 14 — Informations sur le transport

TRANSPORT — CLASSE 8 (CORROSIF)

UN 1719

Liquide alcalin caustique, n.s.a., (mélange avec Hydroxyde de potassium), 8, II, (E)

14.1 Numéro ONU	1719
14.2 Nom d'expédition ONU	UN 1719 Liquide alcalin caustique, n.s.a., (mélange avec Hydroxyde de potassium), 8, II, (E)
14.3 Classe(s) de danger	8
Numéro d'identification du danger	80
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières	
Caractéristiques de danger	Risque de brûlures légères à l'état brut
Indications supplémentaires	Empêcher les fuites de matières brutes de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

Section 15 — Réglementations

Classe de danger pour l'eau (WGK)	1
COV	14,000 %
COV	139,860 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004

Agents de surface non ioniques < 5 %	Agents de surface anioniques < 5 %
--------------------------------------	------------------------------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (UE) N° 453/2010 — Annexe II/A

Date de révision : mardi 28 avril 2026 | Réf. MSDS : ECM-108247,00

▲ DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE — LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

Section 16 — Autres informations

Abréviations

Nr.	Numéro
CAS	Chemical Abstracts Service
EINECS	European INventory of Existing Commercial chemical Substances
WGK	Classe de pollution des eaux
WGK 1	Peu dangereux pour l'eau
WGK 2	Dangereux pour l'eau
WGK 3	Extrêmement dangereux pour l'eau
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
TLV	Threshold Limit Value
PBT	Persistantes, toxiques et bioaccumulables
VPVB	Substances très persistantes et très bioaccumulables
CLP	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
DPD	Dangerous Preparations Directive

Signification des Phrases R

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Signification des Phrases H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves (1A/1B).
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques avec effets durables.

Raison de la révision

Modifications dans la section : **14.2**

FABRICANT / DIRIGEANT

Stéphane Behue

TÉLÉPHONE

+33 (0)6 44 06 84 77

E-MAIL

contact@mp25.fr

SITE WEB

<https://www.mp25.fr>

Cette fiche de données de sécurité concernant la sécurité est rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 453/2010. La classification a été calculée conformément à la directive 67/548/EWG européenne, 1999/45/EC et règlement 1272/2008 avec leurs amendements respectifs. Elle a été rédigée de façon très soignée. Néanmoins nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de quelque nature qu'il soit, provoqué par l'utilisation des présentes. L'utilisateur devra procéder lui-même à une étude d'appropriation et de sécurité en vue d'une utilisation de cette préparation dans le cadre d'une expérimentation ou d'une nouvelle application.